



Assemblée des membres du 28 octobre 2023

Taxes et redevances

Valable à partir du 01 janvier 2024

(Tous les montants en francs suisses)

1. Taxes pour les manifestations

Valables pour toutes les manifestations équestres en Suisse pour toutes les épreuves dans l'une des disciplines reconnues par la FEI avec prix en espèces ou en nature incluses.

1.1 Franc de base

Pour toutes les épreuves (par engagement) 1.90

1.2 Franc du sport

Pour toutes les épreuves (par engagement) 4.10

Total des taxes pour les manifestations par engagement 6.00

Toutes les taxes susmentionnées sont valables pour les associations membres du Swiss Equestrian et leurs sociétés ou corporations affiliées qui payent leur cotisation de membre individuel. Les corporations et personnes individuelles non affiliées du Swiss Equestrian payent en plus CHF 2.00, soit au total CHF 8.00 par engagement.

1.3 Franc pour l'organisateur des manifestations

Peut être prélevé en faveur de l'organisateur pour toutes épreuves.

Par engagement jusqu'à max. 10.00

1.4 Taxe pour annonce tardive au calendrier des manifestations 300.00

(à encaisser par les associations régionales)

1.5 Taxe pour annonce tardive au calendrier des manifestations inscrite au calendrier 300.00

(à encaisser par les associations régionales)

aussi pour les concours internationaux (en faveur de la de Swiss Equestrian)

1.6 Taxe pour le remboursement des engagements en ligne par Swiss Equestrian pour les manifestations annulées

Ensemble de la manifestation 250.00

Parties de la manifestation 100.00

1.7 Frais de traitement 10.00

Déduction lors du remboursement de versement sur le compte des engagements en ligne.

2. Avant-programmes

Le forfait organisateur par manifestation comprend l'enregistrement dans le calendrier annuel, le contrôle de l'avant-programme, l'inscription en ligne, l'ONS, l'encaissement des engagements et la facturation, l'emploi du logiciel pour organisateurs, l'enregistrement et la publication des résultats ainsi que les autres services.

2.5% sur la somme des engagements, y compris les taxes et les francs pour organisateurs (Epreuves FEI exclues).

3. Licences et brevets

3.1 Taxes annuelles de licence

3.1.1 Disciplines Dressage, Saut, CC, Attelage, Endurance et TREC

- Licence N Dressage, Saut	200.00
- Licence R Dressage, Saut	150.00
- Licence d'attelage ou d'endurance	150.00
- Licence TREC	150.00

3.1.2 Discipline Voltige (cotisation annuelle ASV de CHF 25.00 incl.)

- Licence individuelle, Pas-de-Deux (par personne) et longueur	125.00
- Licence pour voltigeurs en groupe	65.00

3.2 Taxes pour les départs à l'étranger et départs internationaux

3.2.1 Taxes pour engagement internationaux

Pour participation à tous les CI, en Suisse et à l'étranger, excepté CIO / CH-EU / CH-M / JEM / JO

(en plus de la taxe de base selon point 3.1)

- Adultes de toutes les disciplines (sauf Voltige) par inscription définitive, resp. tournoi,	
1 – 3 tournois par année	80.00
dès 4 tournois par année	500.00
- Relève (Jeunes Cavaliers, Juniors, Children, Poney, sauf Voltige) par inscription définitive,	
1 – 3 tournois par année	40.00
dès 4 tournois par année	250.00
- Voltige par inscription définitive, resp. tournoi	
1 – 3 tournois par année	Groupe 50.00
	Individuel et par Pas-de-Deux 40.00
- dès 4 tournois par année (prix forfaitaire)	Groupe, Individuel et par Pas-de-Deux 250.00
	150.00

3.2.2 Autorisation pour licence annuelle à l'étranger

(ne concerne que les sportifs suisses domiciliés à l'étranger qui ne partent pas en concours ni au niveau international ni en Suisse)

3.2.3 Autorisations pour départs nationaux à l'étranger

Concerne la participation des athlètes -suisses à des manifestations nationales à l'étranger

- Pour la participation à une seule manifestation par année	20.00
<i>(avec autorisation d'enregistrement des résultats selon les directives Swiss Equestrian)</i>	
- Pour une autorisation annuelle avec indication du pays	50.00
<i>(SANS autorisation d'enregistrement des résultats selon les directives Swiss Equestrian)</i>	
- Pour une autorisation annuelle avec indication du pays	250.00
<i>(avec autorisation d'enregistrement des résultats selon les directives Swiss Equestrian)</i>	
- pour chaque pays supplémentaire	50.00
<i>(avec autorisation de saisie des résultats selon les directives Swiss Equestrian)</i>	

3.3 Licence temporaire annuelle

Sont exonérés de licence temporaire uniquement de la taxe les athlètes étrangers qui.

- a) sont invités personnellement par l'organisateur et
- b) ne participent qu'à une seule manifestation par année.

L'organisateur a l'obligation de faire parvenir la liste des athlètes invités avant la manifestation au Secrétariat.

Les athlètes étrangers qui prennent part à plusieurs manifestations par année

en Suisse devront s'acquitter de la taxe de la licence nationale 200.00

3.4 Taxe annuelle de brevet

Taxe de brevet 100.00

pour les disciplines :

Dressage, saut, concours complet, attelage, endurance, reining et TREC

3.5 Taxe annuelle pour engagements P40 à P85

Taxe poney (jusqu'à et y c. l'année des 10 ans ; voir Règlement Sport Poneys, Art. 7.3) 80.00

3.6 Taxe annuelle d'inscription aux concours pour débutants

Taxe d'inscription pour des engagements aux concours pour débutants

(p.ex. Journée de la jeunesse) 30.00

3.7 Tarifs spéciaux pour examens des formations de l'OrTra, sans juges supplémentaires Swiss Equestrian

- Taxe pour examen de licence dans un examen de l'OrTra 100.00

- Taxe pour examen de brevet dans un examen de l'OrTra 65.00

3.8 Taxes d'examen

- Taxe d'examen pour la licence R - par discipline ; 200.00

- Taxe d'inscription pour l'obtention de la licence R de saut ou de dressage
+ licence L d'attelage, sur la base des résultats (par discipline) 200.00

- Taxe d'examen pour le Diplôme Formation Equestre de base,
y.c. matériel du cours 130.00

- Taxe d'examen pour l'Attestation Formation Equestre de base y.c. matériel du cours 100.00

- Taxe d'examen seulement partie 2 (monte/attelage/Voltige) 80.00

- Examen de rattrapage de la Formation Equestre de base 50.00

- Taxe d'examen pour le Brevet Dressage, y.c. matériel du cours 100.00

- Etablissement du document d'identification Para-Equestrian suite à la classification 90.00

4. Registre des chevaux

4.1 Emission de passeport

- Passeport pour tous les équidés en vue de leur identification sans enregistrement au registre du sport 65.00
- Duplicata de passeport 65.00

4.2 Enregistrement au registre du sport

- Enregistrement au registre du sport Swiss Equestrian 100.00
- Taxe annuelle de confirmation d'enregistrement 32.00

4.3 Services supplémentaires (Taxes supplémentaires)

- Changement de propriétaire 100.00
- Changement de nom du cheval 220.00
- Enregistrement sous pseudonyme (par ex. nom d'une écurie) ou sous une personne juridique 220.00

4.4 Taxes FEI *

En plus des taxes prélevées par Swiss Equestrian, les taxes suivantes sont prélevées en faveur de la FEI, sous réserve de modifications éventuelles par la FEI :

- Passeport FEI pour cheval / poney (valable 4 ans)
 - cheval 270.00
 - poney 110.00
- Prolongation du passeport FEI (valable 4 ans)
 - cheval 270.00
 - poney 110.00
- Duplicata passeport FEI (cheval et poney) 80.00
- Changement de nom cheval / poney (commercial, ajout élevage, etc...) 1'200.00
- Changement de nom préfixes ou suffixes pour cheval et poney 240.00
- Taxe annuelle d'activation FEI athlètes / entraîneur (entraîneur seulement Endurance) 11.00
- Taxe annuelle d'activation FEI chevaux/poneys 27.00

*** Modifications par la FEI expressément réservées.**

Les prix s'entendent, le cas échéant, TVA incluse, selon le taux d'imposition respectif appliqué légalement.